

# Chapitre 1

## Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

### **Contenu**

Audits de performance inclus dans le présent rapport.....	3
Remerciements.....	7

# Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

**1.1** Voici la mission de mon Bureau, telle que présentée dans notre plan stratégique 2014-2020 :

*Fournir de l'information objective et fiable en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.*

## **Audits de performance inclus dans le présent rapport**

**1.2** Les trois audits de performance présentés dans le présent volume touchent des domaines qui devraient être d'un grand intérêt pour l'Assemblée législative. Ils comprennent la prévention et le contrôle des infections dans les hôpitaux, le programme provincial de sylviculture et la participation de la province dans les terrains boisés privés.

## **Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux**

**1.3** La prévention et le contrôle des infections dans les hôpitaux ont des répercussions sur tous les résidents du Nouveau-Brunswick. Les professionnels de la santé œuvrant dans les hôpitaux prennent très au sérieux la prévention et le contrôle des infections et suivent de nombreuses pratiques et procédures normalisées. Néanmoins, comme il est mentionné dans le chapitre 2 du présent rapport, nous avons identifié de nombreuses lacunes. Au cours de notre visite de huit hôpitaux au Nouveau-Brunswick, nous avons remarqué que les professionnels de la santé et le personnel de soutien ne se nettoyaient pas toujours les mains lorsqu'il est requis, ne gardent pas parfois les espaces, l'équipement et le linge propres séparément de ceux souillés et n'éliminent pas toujours les déchets de manière adéquate.

## **L'importance de l'hygiène des mains**

**1.4** Le *Manuel de prévention et contrôle des infections* du Réseau de santé Vitalité stipule : « *L'hygiène des mains est la mesure la plus importante pour la prévention des infections, soit de réduire de 50 à 80 % des infections nosocomiales.* » Par cette simple mesure d'hygiène des mains régulière, les Néo-Brunswickois peuvent réduire le

risque des infections associées aux soins de santé. Cette pratique s'applique aux travailleurs de la santé, aux patients et aux visiteurs.

***Écarts relevés dans la prévention et le contrôle des infections entre les deux réseaux de santé de la province***

**1.5** Au cours de notre audit, nous avons constaté des écarts importants dans les procédés de prévention et de contrôle des infections suivis par les deux réseaux de santé (c.-à-d. Vitalité et Horizon). Je crois fermement que les Néo-Brunswickois devraient s'attendre à un seul ensemble de normes provinciales en matière de prévention et de contrôle des infections. Elles devraient être fondées sur les meilleures pratiques en matière de santé et suivies dans tous les hôpitaux provinciaux.

**Audits en matière de foresterie**

**1.6** Les deux chapitres liés à la foresterie inclus dans le présent rapport abordent le programme de sylviculture administré par le ministère des Ressources naturelles et la participation de la province dans les terrains boisés privés par l'entremise du Ministère et de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, un organisme de la Couronne.

***Des objectifs précis et mesurables sont nécessaires pour le programme provincial de sylviculture***

**1.7** Le programme provincial de sylviculture, présenté dans le chapitre 3, vise à accroître la quantité et la qualité des arbres dans les forêts de la Couronne après la récolte du bois. Les dépenses de sylviculture représentent un investissement pour l'avenir de la province. Le programme provincial de sylviculture a contribué à une augmentation positive de l'approvisionnement futur en bois. Cependant, le Ministère n'a pas établi d'objectifs précis et mesurables à long terme pour ce programme et n'évalue pas les avantages supplémentaires tirés d'environ 29 millions de dollars en fonds publics qui sont dépensés annuellement pour la sylviculture sur les terres de la Couronne et les terrains privés de la province. J'ai formulé un certain nombre de recommandations pour remédier aux faiblesses dans la prestation et la surveillance du programme provincial de sylviculture.

***La facilitation et la surveillance exercées par la province sur les offices de commercialisation des produits forestiers doivent être améliorées***

**1.8** Les terrains boisés privés, traités dans le chapitre 4, contribuent également au bien-être économique, social et environnemental de la province. Selon la législation provinciale, un réseau d'offices de commercialisation a été mis en place afin d'aider à coordonner la vente du bois coupé sur les terrains boisés privés de la province. Cependant, le Ministère ne respecte pas actuellement les principes qui avaient été établis dans la législation (c.-à-d.

l'approvisionnement proportionnel et le rendement continu) et aucun objectif de remplacement n'a été défini. La stratégie de gestion des forêts en vigueur n'aborde pas convenablement la manière dont le Ministère envisage de respecter ses obligations à l'égard de l'approvisionnement en bois des terres privées.

**1.9** En outre, la surveillance du réseau des offices de commercialisation qu'exerce la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick est inadéquate. Ceci peut avoir contribué à un certain nombre de préoccupations concernant certains offices de commercialisation. Notamment, deux offices font face actuellement à de graves difficultés financières. Dans un cas, l'office de commercialisation a effectué un investissement douteux dans une scierie en faillite. Malgré les plans de l'office de commercialisation, la scierie a continué à subir des difficultés d'exploitation, ce qui a entraîné d'importantes pertes financières pour l'office. La Commission des produits forestiers connaissait cet investissement, mais n'avait pris aucune mesure au moment de notre audit. Vu les faiblesses constatées, j'ai formulé plusieurs recommandations qui, je crois, aideront le Ministère et la Commission des produits forestiers à améliorer leur efficacité à l'égard de la facilitation et la surveillance des avantages publics importants fournis par les terrains boisés privés.

***Il existe un déséquilibre dans les priorités pour les forêts de la Couronne***

**1.10** Je suis d'avis que, dans son rôle à titre d'intendant d'un actif public d'une importance capitale, soit les forêts de la Couronne, le gouvernement doit protéger les intérêts des résidents du Nouveau-Brunswick. Alors, le gouvernement doit maintenir la qualité et la quantité des arbres dans les forêts de la Couronne pour le développement économique et d'autres fins. Il doit également préserver une biodiversité adéquate (c.-à-d. un équilibre des peuplements d'arbres entre les essences de résineux et de feuillus) afin d'atténuer les risques (p. ex. des pertes catastrophiques causées par des infestations d'insectes) qui pourraient survenir dans une forêt moins diversifiée. Finalement, le gouvernement doit s'assurer que les besoins actuels et futurs des Néo-Brunswickois soient satisfaits avant d'affecter des ressources supplémentaires au développement du secteur privé.

**1.11** Dans nos deux audits, nous avons constaté que le développement économique était devenu l'objectif

premier du gouvernement en ce qui a trait aux forêts de la Couronne. Cette orientation sur le développement économique risque d'avoir des répercussions sur la biodiversité à long terme des forêts de la Couronne (p. ex. les essences de résineux sont en plus grande demande, plus commercialisables, et, par conséquent, le point d'intérêt des activités sylvicoles provinciales). Cet objectif pourrait également entraîner l'exclusion d'autres utilisateurs potentiels commerciaux et non commerciaux des forêts de la Couronne.

***Manque de respect du cycle de planification de la gestion des forêts***

**1.12** La *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* exige que le gouvernement obtienne de chaque titulaire de permis de coupe de bois sur les terres de la Couronne ses plans d'aménagement forestier révisés tous les cinq ans. Cette exigence vise à produire un cycle de planification de la gestion des forêts qui est convenablement réglementé et prévisible. Toutefois, au cours des cinq dernières années, la province a eu trois différentes stratégies de gestion des forêts. Peut-être du fait de cette indécision de la part des derniers gouvernements, nous avons constaté que les plans d'aménagement forestier des titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne n'avaient pas été mis à jour au moment de notre audit. Compte tenu des complexités de la gestion des forêts, de l'échéancier à long terme pour la croissance d'une forêt productive et de l'importance économique, sociale et culturelle des forêts de la Couronne pour les Néo-Brunswickois et l'industrie de la province, je suis d'avis qu'il est essentiel que le gouvernement démontre une cohérence et une prévisibilité dans sa surveillance stratégique de la gestion des forêts de la Couronne.

***Manque de rapports sur l'état des forêts de la Couronne et de leur valeur***

**1.13** Je suis préoccupée de constater que le gouvernement ne présente pas régulièrement des rapports à l'Assemblée législative et au public sur l'état des forêts de la Couronne du Nouveau-Brunswick et sur sa gestion. Ce type de rapport est fréquent dans d'autres administrations canadiennes et permet aux citoyens de tenir le gouvernement responsable de son intendance.

**1.14** Étant donné l'objectif provincial axé sur la valeur économique des forêts de la Couronne, je suis également très surprise que la province n'établisse pas la valeur de l'actif que constitue le bois de la Couronne. Sans cette information, par exemple, il serait difficile de déterminer si les fonds affectés au programme provincial de

sylviculture ont permis d'augmenter suffisamment la valeur globale des forêts de la Couronne pour rendre le programme valable.

## Remerciements

**1.15** Mon personnel a travaillé très fort pour exécuter les travaux présentés dans le présent rapport. Ce rapport est le reflet de leur engagement, professionnalisme et rigueur. Je tiens à exprimer mes remerciements pour leur apport et leur dévouement continu à s'acquitter du mandat du Vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Kim MacPherson, CPA, CA  
Vérificatrice générale